



## Comment nous aider ?

➤ **En faisant connaître cette lettre.** Si vous avez apprécié les nouvelles que vous livrent la *Lettre aux Amis*, vous pouvez nous aider en la faisant connaître autour de vous.

➤ **Par vos dons.**

Libellez votre chèque à l'ordre de la Fondation des Monastères.

**Coupon à renvoyer à : Economat provincial,  
10 bis rue Moquin-Tandon, 34 090 Montpellier**

➤ **Je parraine cette lettre**, en communiquant l'adresse d'amis

Nom

Prénom

Adresse

Nom

Prénom

Adresse

➤ **Je soutiens** en versant \_\_\_\_\_ €

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, est l'organisme habilité à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes. 5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères pour aider d'autres communautés. La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.

Compte tenu des réductions fiscales en vigueur pour les particuliers, (66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable pour l'impôt sur le revenu ou IR, et 75% du montant du don dans la limite de 50 000 € pour l'impôt de solidarité sur la fortune ou ISF) :

- un don de 100 € donne droit à une réduction d'IR de 66 €. Son coût réel n'est que de 34 €.
- un don de 1000 € donne droit à une réduction d'ISF de 750 €. Son coût réel n'est que de 250 €

**Vos coordonnées :**

Nom

Prénom

Adresse

e-mail